

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES

Mention d'information (n°2020-04)

Gestion de la communication externe

La Mutualité Sociale Agricole des Charentes met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dénommé « **Gestion de la communication externe** », lequel a pour finalités :

- d'exploiter un fichier d'adresses et un fichier de contacts (partenaires extérieurs, journalistes) à des fins d'information et de communication externe se rapportant à l'activité de la MSA des Charentes (à but non commercial) :
 - o de gérer les envois électroniques des lettres d'information, de réaliser des campagnes de communication par e-mailing,
 - o d'adresser divers courriers d'information par voie postale (publipostage)
 - o la réalisation d'appels téléphoniques
 - o l'envoi de sms
- d'exploiter les données de connexion à des fins de statistiques d'estimation de la fréquentation du site internet
- d'élaborer des statistiques relatives à l'activité du service

Ce traitement concerne les assuré, les élus de la MSA des Charentes, ainsi que les partenaires extérieurs, journalistes. La base juridique du traitement est l'intérêt légitime poursuivi par le responsable des traitements (art 6-1 f) RGPD).

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Données sur la vie personnelle
- Données sur la vie professionnelle
- Données d'ordre économique et financier
- Données de connexion (pour la mesure d'audience du site internet)

Les données ne sont pas conservées au-delà d'un an après la réalisation l'action de communication externe.

Les destinataires de tout ou partie des informations sont les agents habilités de la MSA des Charentes chargés de la réalisation de la communication et les prestataires de la MSA des Charentes en fonction de leurs besoins respectifs.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général à la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes ou à son Délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA – 80715 PARIS CEDEX 07